

Ciconia



Ligue pour la Protection des Oiseaux - Grand Est



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
GRAND EST



Musée Zoologique de Strasbourg

Volume 44 - Fascicules 1 et 2 - 2020

Ciconia

REVUE RÉGIONALE D'ÉCOLOGIE ANIMALE

ÉDITION

La revue CICONIA est éditée par :

- la LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, Grand Est,
8 rue du Adèle Riton, 67000 STRASBOURG ;
- le MUSÉE ZOOLOGIQUE DE L'UNIVERSITÉ ET DE LA VILLE
DE STRASBOURG, 29 Boulevard de la Victoire, 67000 STRASBOURG.

RÉDACTION

Le comité de rédaction et de lecture est composé de :

Yves MULLER, rédacteur en chef,
avec la collaboration de :
C. DRONNEAU, J. FRANÇOIS, N. LEFRANC & F. SCHWAAB.

Les manuscrits sont à adresser au rédacteur en chef en suivant les consignes détaillées en page 3 de couverture.

ABONNEMENT

TARIF 2021 : 20 euros pour l'année civile (3 numéros par an), à l'ordre de LPO - Ciconia à envoyer par chèque bancaire ou postal à l'adresse ci-dessous

La liste des numéros anciens disponibles (avec tarif) peut être obtenue sur simple demande.

ÉCHANGES

Les échanges et demandes d'échange de publications sont à adresser Yves MULLER à l'adresse ci-dessous

La bibliothèque d'échanges de CICONIA peut être consultée au
MUSÉE ZOOLOGIQUE DE STRASBOURG

Rédaction – Abonnement – Echanges : s'adresser à
Yves MULLER, 32 rue des chalets, F – 57230 EGUELSHARDT
e-mail : yves.muller@lpo.fr

SOMMAIRE

ACTES DU 5^e COLLOQUE « GRAND EST » D'ORNITHOLOGIE - 2019

Montier-en-Der (Haute-Marne)
30 novembre et 1^{er} décembre 2019



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
GRAND EST

Colloque organisé par la LPO coordination Grand Est
(Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine),

Les actes publient des articles originaux ou des résumés de travaux déjà publiés ou en cours de toutes les interventions au colloque (sommaire détaillé en page 1).

En couverture : Grèbe huppé
(photo : Ch. TOMASSON)

ISSN 0335-5721

Publié avec le concours des Conseils Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin



ACTES DU 5^e COLLOQUE D'ORNITHOLOGIE DU GRAND EST MONTIER-EN-DER (2019)

*Selon le choix des auteurs, ces actes publient des articles complets ou
des résumés de 3 à 5 pages des interventions au colloque.*

A. SALVI - La Grue cendrée <i>Grus grus</i> en France et particulièrement dans le Grand Est. Quarante années d'étude.....	2
Y. MULLER - Vingt années de suivi de la Chevêchette d'Europe <i>Glaucidium passerinum</i> dans les Vosges du Nord. Situation de l'espèce dans le Grand Est	16
A. LEHALLE - Les mésanges auxiliaires de la lutte contre les chenilles processionnaires du pin et du chêne.....	26
G. REUTER & J.-P. JACOB - Le déclin majeur du Tarier des prés <i>Saxicola rubetra</i> en Belgique et les mesures agro-environnementales mises en place pour sa sauvegarde	35
S. GAILLARD, T. TOURNEBIZE & J. SOUFFLOT – Stationnements postnuptiaux de la Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i> sur les grands lacs de Champagne.....	40
C. DRONNEAU - L'Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i> en forêt de Haguenau 17 ans après la tempête Lothar et évolution historique de son statut en Alsace	45
M. DELIGNY & L.-K. JEAN - Pie-grièche grise <i>Lanius excubitor</i> et Pie-grièche à tête rousse <i>Lanius senator</i> dans le Grand Est : état récent des populations et actions de préservation.....	61
J.-J. PFEFFER - Estimation des effectifs nicheurs du Pipit farlouse <i>Anthus pratensis</i> dans les Hautes Vosges.....	75
V. MICHEL, J.-Y. MOITROT & Y. MULLER - Statut nicheur du Grèbe huppé <i>Podiceps cristatus</i> dans le Grand Est en 2019. Résultats de l'enquête « oiseau de l'année »	78
N. HARTEY - La Chouette de Tengmalm <i>Aegolius funereus</i> dans les Ardennes	88

**PIE-GRIÈCHE GRISE *LANIUS EXCUBITOR*
ET PIE-GRIÈCHE À TÊTE ROUSSE *LANIUS SENATOR*
DANS LE GRAND EST : ÉTAT RÉCENT DES POPULATIONS
ET ACTIONS DE PRÉSERVATION ***

par Marie DELIGNY & Loreline-Katia JEAN

Résumé. Les Pies-grièches grise et à tête rousse connaissent depuis plusieurs décennies un déclin continu de leurs effectifs et une fragmentation de leurs aires de répartition dans le Grand Est. Les principales causes sont la raréfaction des habitats propices et des ressources alimentaires. Les suivis réguliers dédiés à ces espèces, notamment dans le cadre du Plan National d'Actions, montrent que la situation s'est encore aggravée ces dernières années. En Lorraine, les secteurs Ouest Vosgien et Sud Meurthe-et-Moselle accueillent les principaux bastions de ces deux espèces. Des actions de préservation et de sensibilisation novatrices ont été mises en place, impliquant de nombreux acteurs, en vue notamment d'arrêter la détérioration des milieux de reproduction de ces oiseaux.

Les pies-grièches furent déjà mises à l'honneur lors du deuxième colloque ornithologique Grand Est en 2016. Un historique de toutes les espèces présentes à l'échelle régionale avait été retracé avec un bilan de l'état des populations en ce milieu de la décennie 2010 (LEFRANC, 2017). Ces dernières évaluations se voulaient alarmantes avec pour la Pie-grièche à tête rousse un nombre de couples oscillant entre 50 et 100, estimation indiquée alors comme optimiste par manque d'informations précises sur certains territoires. Pour comparaison, ce sont des valeurs estimées sur le seul territoire de la Champagne-Ardenne à la fin des années 2000 : estimation de 50-75 couples en 2009-2010 (GADOT, 2010). La Pie-grièche grise était également touchée par un déclin important de sa population régionale limitée alors à 70-100 couples (LEFRANC, 2017). A la fin des années 1990, rien qu'en Lorraine, il était estimé qu'il subsistait environ une centaine de couples par département (LEFRANC, 1999).

Les grands changements agricoles qui ont commencé au début des années 1960 ont sans nul doute impacté les populations de pies-grièches comme celles de tant d'autres espèces inféodées aux milieux ouverts et/ou semi-ouverts. Les grandes opérations d'arrachage de haies, de retournements de prairies, de traitements phytosanitaires ont entraîné un effritement continu des noyaux de populations.

*Communication présentée au 5^e colloque d'ornithologie du Grand Est à Montier-en-Der (2019)

Les actions engagées ces dernières années dans le cadre de la déclinaison régionale du Plan National d'Actions (LEFRANC & ISSA, 2013) s'attachent d'une part à suivre l'évolution des populations des Pies-grièches grise et à tête rousse et d'autre part à œuvrer à la préservation des territoires, afin, nous l'espérons, de ne pas voir disparaître ces espèces de l'avifaune régionale. Après avoir présenté l'état des populations à la fin de la saison 2019, nous verrons quelles sont les actions entreprises pour assurer la qualité des habitats avec un focus sur le secteur de l'Ouest Vosgien, territoire regroupant les derniers bastions principaux de ces espèces.

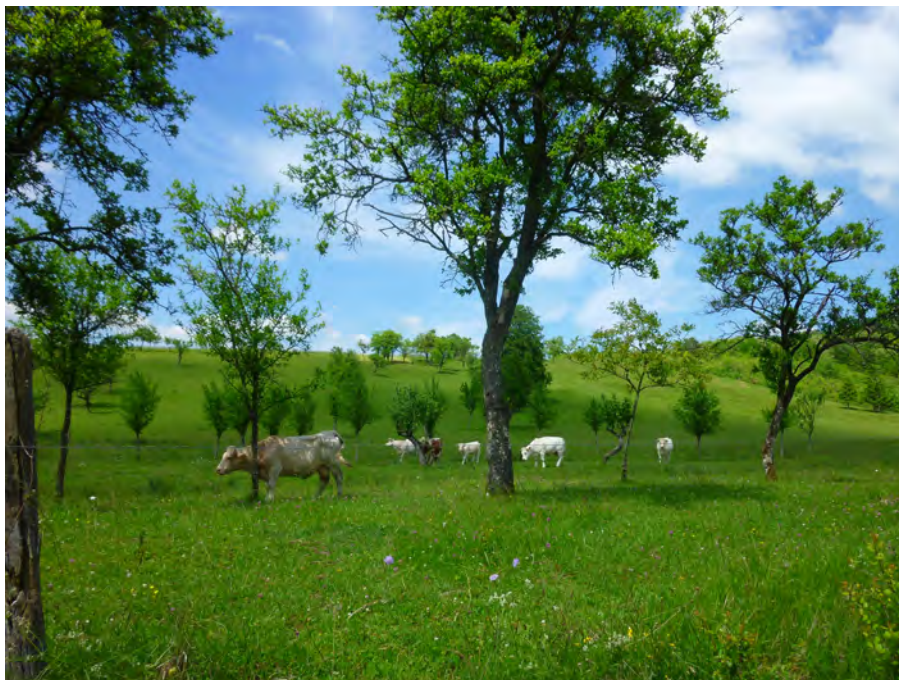
ÉTAT ACTUEL DES POPULATIONS

Pie-grièche à tête rousse

D'affinité méridionale, la Pie-grièche à tête rousse atteint en Grand Est la limite septentrionale de son aire de répartition expliquant en partie une limitation naturelle de ses effectifs sur certains territoires. C'est le cas par exemple en Lorraine où toute la partie nord est peu propice (LEBLANC & LEGER, 2014), l'espèce s'agréant sur les secteurs de basse altitude où les précipitations ne sont pas excessives. La compilation des données de reproduction entre 2012 et 2019 issues des portails Faune, met en lumière une répartition des territoires (site occupé par un individu ou un couple au cours de la période de reproduction) de la Pie-grièche à tête rousse en quatre grands secteurs. Le premier se situe sur la région naturelle du Bassigny à cheval sur le sud de la Haute-Marne et l'Ouest Vosgien. Dans la continuité, on trouve le Saintois à la confluence du sud de la Meurthe-et-Moselle et du nord des Vosges. Un troisième noyau de population occupe le secteur d'Alsace Bossue, s'étendant quelque peu sur le nord Moselle. Et enfin, toujours en Alsace, on trouve une quatrième entité sur le Piémont des Vosges du Nord. Aux côtés de ces principaux bastions, l'espèce occupe des secteurs secondaires comme la Champagne Humide entre les grands lacs de Champagne, l'Argonne ou le centre meusien. Sur ces zones, le contact avec l'espèce est plus aléatoire et il s'écoule parfois plusieurs années entre deux observations (lié dans certains cas à une variabilité dans la pression d'observation).

Les prés-vergers constituent l'habitat de prédilection dans nos contrées. La strate arborée n'y est pas nécessairement abondante, un îlot de 3-4 arbres peut suffire à faire d'une surface herbagère un territoire attractif.

Ces dernières années, des enquêtes approfondies ont été menées afin d'actualiser l'état des populations dans chaque région : 2017 en Lorraine, 2018 en Champagne-Ardenne (la dernière enquête remontant aux années 2009-2010) et un suivi continu du noyau d'Alsace Bossue a été mise en place pour la période 2012-2016 dans le cadre de la déclinaison du PNA (BUCHÉL, 2012). Pour la Lorraine, au moins 17 territoires ont été localisés (JEAN *et al.*, 2018) dont 9 où la reproduction s'est avérée positive avec une production exceptionnelle de 37 jeunes. En Champagne-Ardenne, ce sont les derniers grands noyaux identifiés lors de l'enquête de 2009-2010 qui ont été prospectés : Bassigny (52), Apance-Amance (52), Plateau de Langres (52) et Pays d'Othe (10). Sur ce dernier secteur, les recherches sont restées vaines à l'inverse du sud de la Haute-Marne où 6 territoires avaient pu être mis en évidence dans des secteurs habituellement occupés (LPO Champagne-Ardenne, 2018) ; la Pie-grièche à tête rousse étant davantage fidèle à un noyau de population qu'à un site en particulier. En comparaison de la dernière enquête, ces résultats indiquent une détérioration de la population champardennaise qui était estimée entre 50 et 75 couples (GADOT, 2011) avec une prévalence du sud haut-marnais, toujours d'actualité.



Le pré-verger pâturé, un milieu plébiscité par la Pie-grièche à tête rousse (photo : A-S. GADOT)



Pie-grièche à tête rousse (photo J-D. TOUSCH)

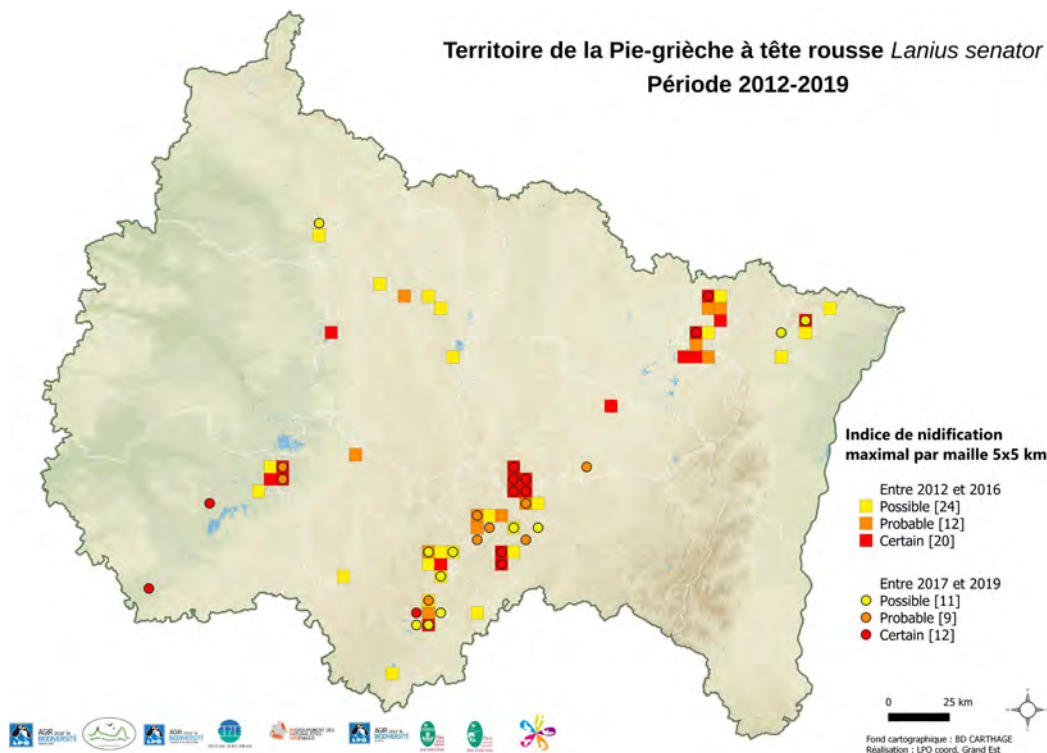


Figure 1 : Nidification de la Pie-grièche à tête rousse entre 2012 et 2019

Toujours en 2018, un couple de Pie-grièche à tête rousse, ayant mené un jeune à l'envol, est découvert dans la région de la forêt d'Orient (10). Encore présente à la fin des années 1980 (COCA, 1991), l'espèce n'était pas reparue récemment dans ce secteur (D'ORCHYMONT & GADOT *in* LPO Champagne-Ardenne, 2016). Ce cas illustre la fluctuation inhérente à cette espèce et dans des secteurs où la population est réduite, voire quasi éteinte, le laps de temps entre deux mentions peut être plus ou moins long. En 2019, un couple réussit de nouveau sa reproduction, avec cette fois deux jeunes conduits à l'envol. La même année, c'est au tour du Pays d'Othe (10) de recueillir sa première mention depuis 10 ans : un couple avec un jeune découvert en fin de saison. En Alsace, si la population était encore estimée entre 15 et 25 couples, le déclin s'est poursuivi avec seulement trois territoires en 2018 pour un seul couple, même dénombrement en 2019 avec deux couples cette fois mais un seul ayant produit des jeunes (DIDIER, 2019 & 2020).

La combinaison des années 2017 à 2019, donne une estimation minimale de 10 à 20 couples. Si le principal bastion du Saintois (54-88) se maintient, les autres connaissent un effritement important, le cas alsacien étant le plus préoccupant.

La population régionale s'est encore fragilisée dans certains secteurs. Plusieurs facteurs, déjà bien évoqués dans de nombreuses publications sur les pies-grièches peuvent expliquer ce déclin. Il y a notamment les atteintes sur les structures paysagères (retournement de prairie, arrachage de vergers et/ou de haies), encore trop régulièrement constatées. Le manque de diversité de la ressource alimentaire apparaît comme un frein important et un des leviers d'actions à mobiliser. La Pie-grièche à tête rousse ne passant que 4 ou 5 mois sur ces zones de reproduction, les risques concernent également sans aucun doute la période de migration et les zones d'hivernage (LEFRANC, 2017 pour plus

d'informations). Ainsi, nous pouvons directement agir sur un pan de la vie de la Pie-grièche à tête rousse, mais ô combien important puisque devant assurer le renouvellement des populations.

Pie-grièche grise

La Pie-grièche grise est présente toute l'année dans le Grand Est. Les mâles des petites populations locales ont tendance à rester dans leur territoire ou à proximité. En hiver, la population régionale s'agrandit sensiblement avec la venue d'individus de populations nordiques. La Pie-grièche grise étend alors son aire de répartition et se veut moins restrictive dans le choix de ses sites d'hivernage. Des zones devenues inhospitalières pour sa reproduction sont parfois occupées en hiver.

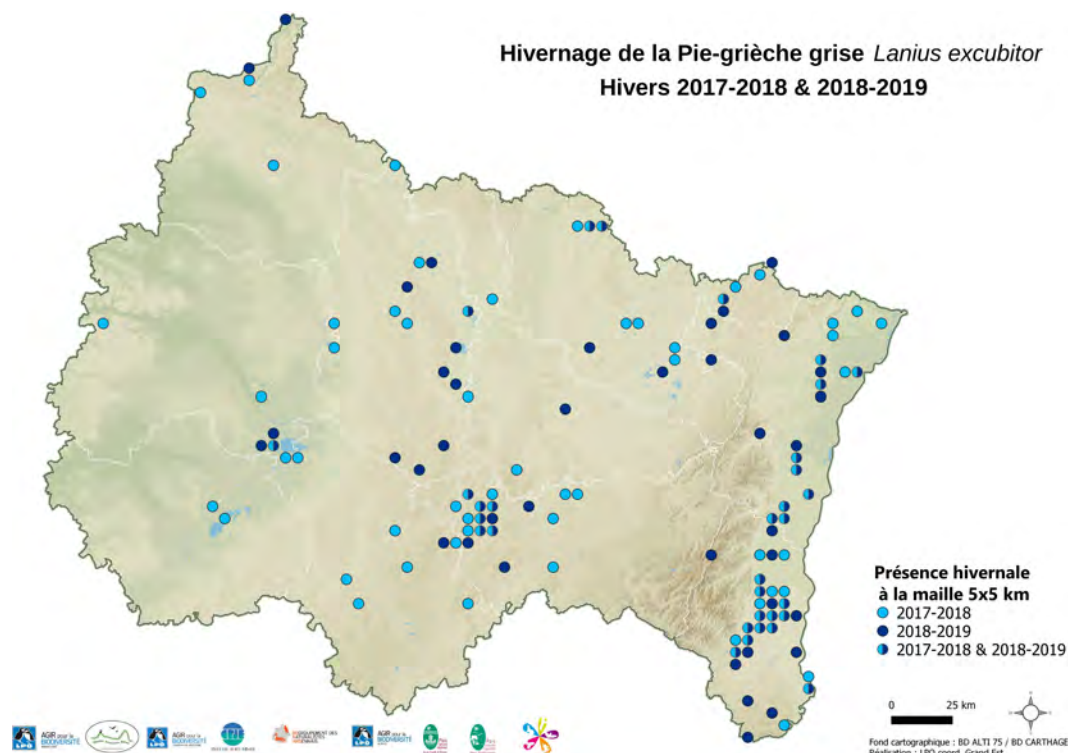


Figure 2 : Hivernage de la Pie-grièche grise entre 2017 et 2019

Ce phénomène est particulièrement bien visible en Alsace et plus particulièrement dans le Haut-Rhin où entre 20 et 30 communes sont fréquentées chaque année. Dans ce département les derniers indices de nidification remontent à la saison 2012 (BUCHÉL, 2013), mais dès les premiers frimas de l'hiver, des Pies-grièches grises apparaissent sur les vastes plaines et rieds alsaciens.

Sur le reste du territoire régional, ces afflux sont moins spectaculaires, avec principalement des mentions sur les zones de nidification ou sur leurs marges. On

remarque toutefois des apparitions sur des secteurs où la reproduction n'est plus documentée depuis plusieurs années tel que le Barrois (52). Ces derniers hivers, entre 80 et 100 communes recueillent au moins une mention. Cette fluctuation peut être naturelle avec comme variable le taux de reproduction de l'année et les rigueurs de l'hiver, engendrant un nombre plus ou moins important de migrateurs venus de contrées nordiques. Cette variabilité du nombre d'observations et de communes occupées dépend également de la pression d'observation, pouvant être plus ou moins forte d'un hiver à l'autre.

Encore largement répandue dans les années 1980 dans les trois ex-régions administratives formant maintenant le Grand Est, l'aire de nidification n'a eu de cesse de s'effriter pour aujourd'hui se fragmenter en une poignée de noyaux, avec une estimation de 35-40 couples.

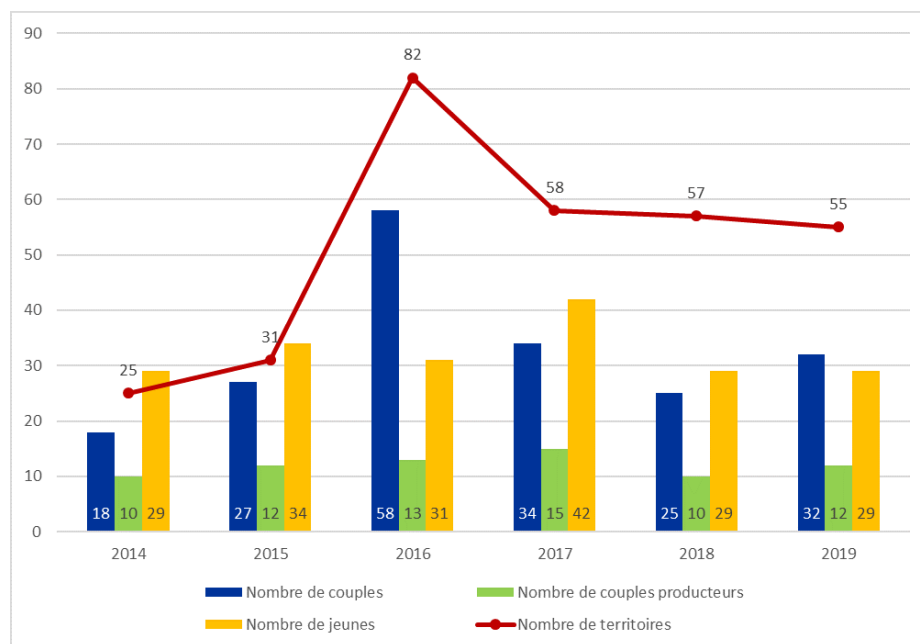


Figure 3 : Évolution du nombre de territoires, de couples et de jeunes de Pie-grièche grise dans le Grand Est entre 2014 et 2019 (les résultats sont des minimas, les suivis étant variables d'une année sur l'autre).

Après une saison 2016 singulière, notamment en Lorraine, avec un nombre de territoires avoisinant la soixantaine mais avec un succès reproducteur limité du fait de conditions météorologiques défavorables (SCHREIBER, 2017), le nombre de territoires se stabilise les trois années suivantes (perte d'un territoire par an). Le principal bastion régional couvre le Saintois Vosgien et l'Ouest Vosgien. Ces secteurs regroupent à eux seuls plus de 50% des territoires actuels et présentent une bonne stabilité ces dernières années (BUTTET *et al.*, 2019). Côté champardennais, sur la région naturelle du Bassigny en lien avec le secteur Ouest Vosgien, la dynamique de la Pie-grièche grise se veut tout autre. Si lors de l'enquête de 2009, la population y avait été estimée à 10-15 couples (MIONNET, 2009), 8 ans plus tard, le chiffre tombait à moins de 5. En outre, on ne parlait plus de couples mais de territoires (LPO Champagne-Ardenne, 2017). Sur les saisons 2018 et 2019, les territoires s'échelonnent de 4 à 6, sachant que ces résultats ne sont que des minimas, le suivi de l'espèce étant allégé en dehors des années enquêtes.

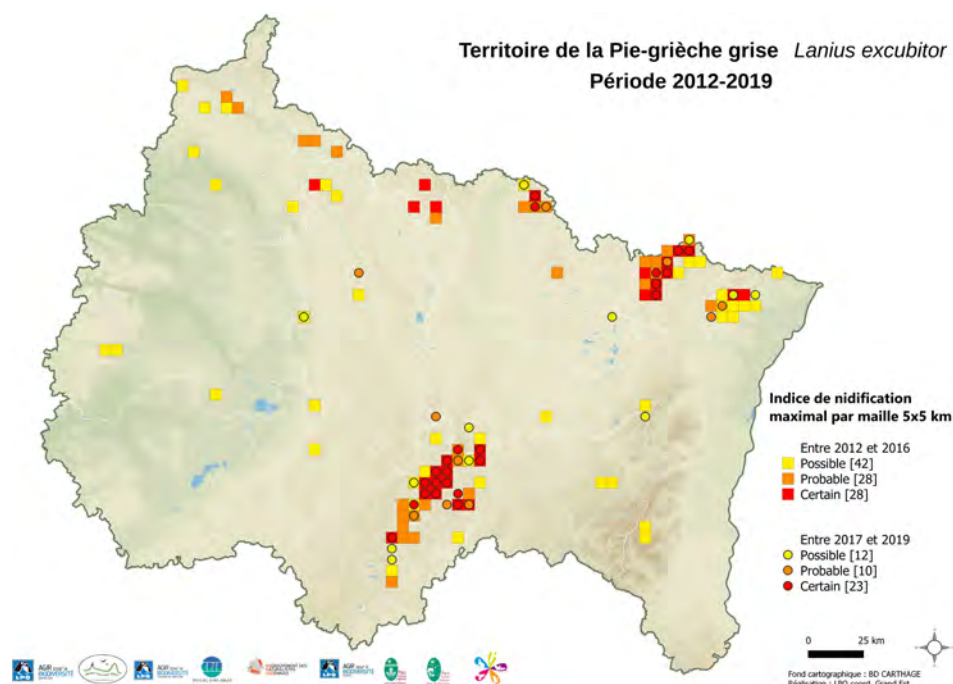


Figure 4 : Nidification de la Pie-grièche grise entre 2012 et 2019.



Jeune Pie-grièche grise (photo E. TOUSCH)

D'autres noyaux connaissent un déclin. Le cas de la Moselle Est est particulièrement frappant. Suivi avec attention depuis 2014, la population n'a eu de cesse de régresser. En 2016, les territoires de Pie-grièche grise s'élevaient à 26 dont 15 avec des couples. Trois ans plus tard, il ne restait que 3 couples et 1 cantonnement. Entre 2018 et 2019, le nombre de territoires a chuté de 50 %. De graves atteintes observées sur certains sites comme l'arrachage de haies, ou des dérangements involontaires (exemple d'un dépôt d'un tas de fumier au pied d'une haie accueillant un nid) ont sans doute accéléré le déclin de cette population (LPO Coordination Grand Est, 2020). Dans l'Alsace toute proche, la situation n'est guère plus encourageante avec la disparition de l'espèce de l'Alsace Bossue depuis 2018. La Pie-grièche grise semble se maintenir sur le Piémont des Vosges du Nord, cependant la production de jeunes n'est pour le moment pas documentée (suivi insuffisant). L'espèce ne semble plus nicher ailleurs dans le Grand Est.

La disparition progressive du noyau de St-Dié-des-Vosges a été précisément détaillé (LEFRANC, 2010). On peut également citer le cas des Marais Saint-Gond où la dernière Pie-grièche grise a été observée en 2016. Ce secteur, comme d'autres, a subi des modifications importantes.

Pie-grièche à tête rousse et Pie-grièche grise se trouvent dans une situation alarmante. Plusieurs sources de déclin ont déjà été avancées dont l'altération des habitats et une baisse de la ressource alimentaire. Diverses actions ont été entreprises ces dernières années pour tenter d'endiguer les pertes et conserver les derniers bastions.

LES ACTIONS DE CONSERVATION : CAS DU TERRITOIRE DU SAINTOIS

Au vu de la régression des populations, il apparaissait urgent de passer du simple suivi et des constats alarmants, à des actions de préservation de milieux et des ressources essentielles à ces deux espèces.

Rapide historique

Lorraine Association Nature (LOANA) coordonne la déclinaison régionale, à l'échelle de l'ex-région Lorraine, du PNA Pies-grièches depuis 2014. Chaque année, les connaissances précises concernant la distribution des territoires de Pies-grièches grises et à tête rousse, la caractérisation des habitats occupés et les enjeux impliqués, se renforcent. Parallèlement, l'association s'est attachée à sensibiliser les acteurs du territoire en réalisant des animations scolaires et grand-public et en envoyant systématiquement un courrier de sensibilisation aux propriétaires de parcelles hébergeant un couple de Pies-grièches grise ou à tête rousse.

En 2017 débuta le montage d'un projet de restauration des milieux dans le cadre d'une demande de financement en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Trame Verte et Bleue (AMI TVB) porté par la Région Grand Est, la DREAL Grand Est et les agences de l'eau Rhin-Meuse, Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée-Corse.

Afin d'assurer un ancrage territorial, nous avons choisi de nous rapprocher de l'une des communautés de communes hébergeant la Pie-grièche à tête rousse. La volonté de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CCPCST) était justement de valoriser son Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABI) réalisé entre 2013 et 2015 et notamment de mettre enfin en œuvre les actions de restaurations et de gestion de milieux fléchées par cet ABI. Ces actions recoupaient en grande partie celles que nous avions nous-même identifiées. C'est ainsi qu'un conventionnement annuel nous lie pour la réalisation de diverses actions de sensibilisation, de suivi et de gestion des milieux naturels.

Après quelques ajustements (identification de partenaires, co-financement multipartite avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, la CCPCST, LOANA et les financeurs de l'AMI TVB), notre candidature fut acceptée et notre projet trisannuel put démarrer. Alors que l'année 2019 vit son dernier suivi des bastions de Pie-grièche grise, elle vit également s'élargir son volet opérationnel.

AMI-TVB : Actions mises en œuvre

Le projet consiste en diverses actions de restauration de milieux, de sensibilisation et de prise en compte des trames vertes et bleues dans les documents de gestion.

La première action de ce projet concerne la restauration et la replantation de haies à hauteur de 2 800 arbustes et de vergers à hauteur de 240 fruitiers. Les propriétaires conventionnés (communes, professionnels, agriculteurs/éleveurs, privés) s'engagent à respecter une charte de bonnes pratiques agricoles favorables à la biodiversité et notamment à la Pie-grièche à tête rousse. Cette charte implique notamment la mise en place d'un pâturage sous les arbres, associée systématiquement à l'installation de kits anti-noyade dans les abreuvoirs et au respect de préconisations précises d'utilisation des vermifuges (période adéquate et molécules à éviter à tout prix) et autorise l'utilisation de notre éco-label « Chouettes vergers pour nos pies-grièches ».



Figure 5 : Logo de l'éco-label « Chouettes vergers pour nos pies-grièches »

La deuxième action mise en œuvre dans une optique de préservation des milieux accueillant les pies-grièches s'est attachée à assurer la bonne prise en compte des continuités écologiques dans l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) alors en cours de réalisation. L'association a accompagné les communes lors de la réalisation des zonages et tramages. Elle a apporté son expertise concernant les milieux à préserver. Forte de propositions, la classification de certains terrains en zones « N-écologique », c'est à dire des zones naturelles à préserver au titre de leur valeur écologique, implique désormais une obligation de compensation en cas de nécessaire altération ou destruction du milieu. Un travail de terrain et de cartographie vint compléter et préciser les lacunes de connaissance du territoire. Ainsi, ce sont huit communes qui furent ciblées pour la préservation des haies, vergers et arbres isolés de par la présence de territoires de Pies-grièches grises ou à tête rousse.

Bien entendu, ce ne sont pas les seuls enjeux identifiés sur le territoire à avoir orienté les zonages, les milieux favorables aux espèces patrimoniales et/ou protégées ont également été considérés (enjeux avifaune, herpétofaune, etc.).

Enfin, une troisième action fut déclinée pour assurer la médiation auprès des publics et la sensibilisation des divers acteurs du territoire aux enjeux liés à la préservation de la biodiversité et des TVB l'hébergeant. De nombreuses animations et formations ont été réalisées (une dizaine par an) auprès de scolaires, professionnels et grand-public. De même, des supports de communication ont été conçus tels que plaquette de sensibilisation, panneau pédagogique, présentations powerpoint, etc.

Perspectives

Les actions menées par l'association sur le territoire de la CCPCST sont d'autant plus pertinentes qu'elles vont s'étendre aux deux communautés de communes adjacentes (la CC de l'Ouest Vosgien et la CC du Pays du Saintois), notamment en ce qui concerne la prise en compte des TVB et des enjeux spécifiques aux pies-grièches dans les documents d'urbanisme. Ces actions commencent ainsi à se décliner à une échelle pertinente d'un point de vue biologique, recouvrant une bonne partie des noyaux de population de Pies-grièches grises et à tête rousse.



Figure 6 : Panneau pédagogique sensibilisant à l'importance des vergers

Ce travail de fond se poursuivra sur les années à venir, associé à l'élaboration d'un nouveau projet type « AMI TVB », dénommé aujourd'hui Appel A Projet Trame Verte et Bleue, décliné sur le territoire de la CCOV. Ce projet permettra de décliner entre autres des mesures de gestion opérationnelles liées à la préservation des pies-grièches.

Les enjeux liés à la préservation de ces deux espèces sont également pris en compte sur les terrains de Nestlé Waters au travers de leur filiale Agrivair. LOANA et Agrivair ont ainsi rencontré les agriculteurs concernés lors d'entretiens individuels pour les sensibiliser principalement à une utilisation raisonnée des traitements antiparasitaires et non délétères aux pies-grièches. Pour cela, quatre aspects principaux ont été abordés : cibler la lutte parasitaire, raisonner les traitements, privilégier des modes d'administration des produits, privilégier une certaine période de vermifugation. Ces points ont été inclus dans la charte des bonnes pratiques qu'ils se sont engagés à respecter.

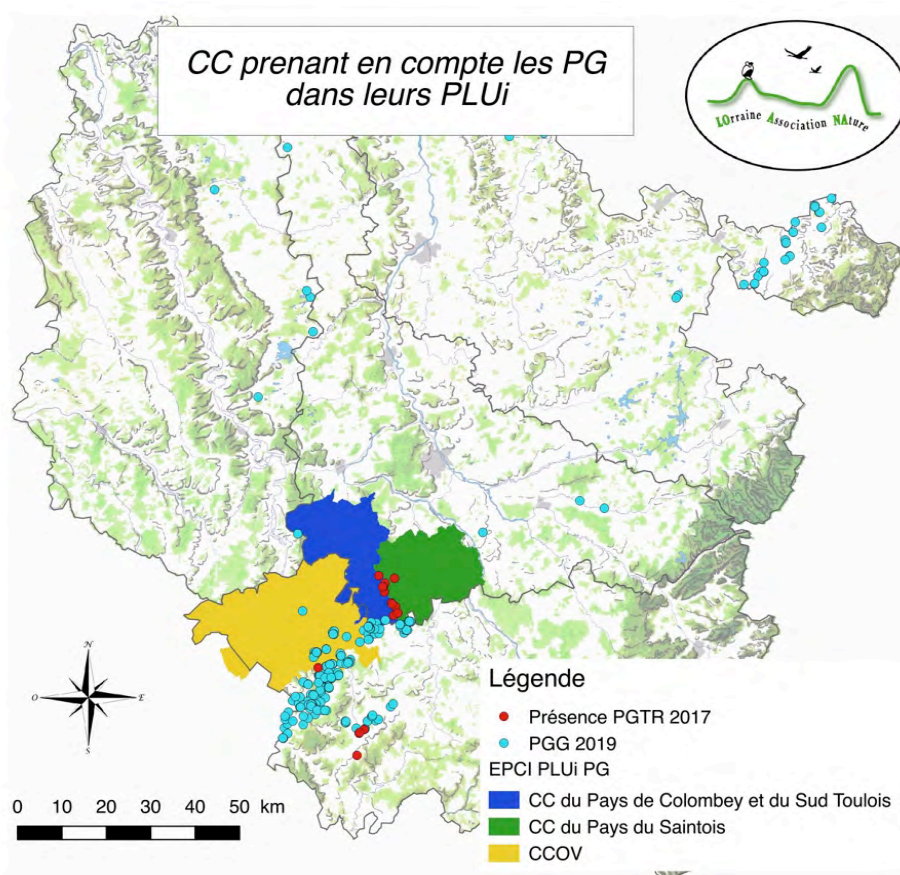


Figure 7 : Concordance entre les communautés de communes impliquées dans la préservation des TVB et les zones abritant les Pies-grièches

Enfin, le projet d'éco-label se développe auprès notamment d'agriculteurs « bio » concernés par la présence de la Pie-grièche grise, sur le noyau de populations de l'Ouest Vosgien. Cela permettra d'amorcer la visibilité de cet éco-label et d'introduire ces notions auprès des professionnels, par ailleurs déjà conscients de ce type d'enjeu et de la valorisation de leurs produits que cela suscite.

CONCLUSION

Engagée depuis quelques décennies, la régression des populations de Pie-grièche grise et de Pie-grièche à tête rousse se poursuit inlassablement. Les causes directes et indirectes sont diverses : dégradation des ressources alimentaires, en particulier les insectes, simplification des habitats et changement climatique. Ces espèces, de par leurs exigences écologiques, sont de bons indicateurs de l'état des milieux : leur disparition d'un territoire donné est le marqueur d'un changement majeur intervenu au sein d'un écosystème.

Retranchés au sein de quelques bastions, il est encore temps d'agir pour tenter de préserver ces oiseaux charismatiques. Pour cela, il convient d'œuvrer sur plusieurs leviers : suivi, sensibilisation et gestion. Ces espèces font l'objet d'un suivi attentif depuis de nombreuses années, mobilisant associations et passionnés de ces sentinelles des milieux bocagers. La pression d'observation étant variable d'une année sur l'autre et d'un territoire à un autre, l'organisation d'années d'enquête régionale permettra de faciliter le dénombrement des territoires et d'obtenir une meilleure vision de l'état des populations à un instant précis.

Le deuxième levier, et non des moindres, se doit d'inclure les divers acteurs du territoire : collectivités, communes, agriculteurs éleveurs, etc. Sur le territoire du Grand Est, les pies-grièches se situent pour bon nombre en dehors de zones à protection réglementaire ou contractuelle où il est généralement plus aisé d'engager des actions de préservation. Il convient donc de mobiliser les compétences de tous les acteurs pour garantir la pérennité des espèces sur l'ensemble du territoire régional. Cela passe par des opérations de sensibilisation et d'échange car, trop souvent, les dégradations sur les habitats sont dues à une méconnaissance de la présence des espèces, des enjeux de biodiversité entourant les pies-grièches et des législations en vigueur (taille des haies en période de reproduction par exemple).

La définition de l'éco-label « Chouettes vergers pour nos pies-grièches », s'il vient appuyer l'engagement d'agriculteurs dans des pratiques vertueuses, doit au-delà permettre également d'éveiller tout un chacun à ces problématiques de préservation des pies-grièches.

REMERCIEMENTS

Nos remerciements les plus vifs à tous les observateurs passionnés et toutes les structures régionales impliquées dans le suivi et la préservation des pies-grièches.

Sincères remerciements à Norbert LEFRANC pour sa relecture du manuscrit et à Yves MULLER pour la confiance dont il a fait preuve pour notre première intervention au colloque ornithologique du Grand Est.

Vifs remerciements à Etienne et Jean-David TOUSCH pour la transmission de photographies et leur implication dans le suivi des pies-grièches dans le nord-est de la Moselle.

Un merci chaleureux à Anne-Sophie GADOT pour son implication dans la préservation des pies-grièches en Champagne-Ardenne et pour la transmission de photographies.

Summary : Great Grey Shrike *Lanius excubitor* and Woodchat Shrike *Lanius senator* in the Grand Est region : population trends and conservation policy.

The Great Grey and Woodchat Shrikes have undergone a continuous decline over many decades and a fragmentation of their distribution in the Grand Est. The main causes are the scarcity of suitable habitats and food resources. Regular monitoring of these species, in particular within the framework of the National Action Plan, shows that the situation has worsened further in recent years. Lorraine, the Western Vosges and Southern Meurthe-et-Moselle sectors are the main bastions for both species. Innovative new conservation and awareness-raising actions have been put in place, involving many players, with a view in particular to halting the deterioration of the reproductive sites of these birds.

Zusammenfassung : Der Raubwürger *Lanius excubitor* und der Rotkopfwürger *Lanius senator* in der Region Grand Est : Aktuelle Bestandssituation und Schutzmaßnahmen

Beim Raubwürger und dem Rotkopfwürger ist seit mehreren Jahrzehnten ein anhaltender Rückgang und eine Fragmentierung der Verbreitung in der Region Grand Est zu beobachten. Als Hauptursachen gelten der Verlust geeigneter Lebensräume und die Verknappung der Nahrungsgrundlage. Untersuchungen an beiden Arten, insbesondere im Rahmen des nationalen Schutzkonzepts zeigen, dass sich die Situation in den letzten Jahren weiter verschlimmert hat. Lothringen beherbergt im Westen des Départements Vosges und im Süden des Départements Meurthe-et-Moselle die letzten Schwerpunkträume der Verbreitung beider Arten. Unter Mitwirkung zahlreicher Akteure wurden Schutzmaßnahmen und eine Sensibilisierung der Bevölkerung umgesetzt, mit dem Ziel, die weitere Zerstörung der Lebensräume dieser Vogelarten zu stoppen.

BIBLIOGRAPHIE

- BUCHEL E., 2012.- Les Pies-grièches grise et à tête rousse. Plan Régional d'Actions Alsace 2012-2016. LPO Alsace, DREAL Alsace. 58 p.
- BUCHEL E., 2013.- Les Pies-grièches grise (*Lanius excubitor*) et à tête rousse (*Lanius senator*) en Alsace : statut, menaces et plan régional d'actions. *Ciconia* 31 : 31-51.
- BUTTET A. DELIGNY M. & HOFFMANN N., 2019.- Suivi et conservation de la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) en Lorraine : rapport d'activités 2019. LOANA / LPO Grand Est. 15 p.
- COCA, 1991.- *Les oiseaux de Champagne-Ardenne*. Conseil Régional et DRAE Champagne-Ardenne, 290 p.
- DIDIER S., 2019.- Pie-grièche grise et Pie-grièche à tête rousse – Bilan des actions menées en Alsace dans le cadre du Plan Régional d'Actions en 2018 - DREAL Grand Est - LPO Alsace. 26 p.
- DIDIER S., 2020.- Pie-grièche grise et Pie-grièche à tête rousse – Bilan des actions menées en Alsace dans le cadre du Plan Régional d'Actions en 2019. DREAL Grand Est - LPO Alsace. 24 p.
- D'ORCHYMONT J. & GADOT A.S., 2016.- Pie-grièche à tête rousse, in LPO CHAMPAGNE-ARDENNE (coord.), *Les Oiseaux de Champagne-Ardenne. Nidification, migration, hivernage*. Ouvrage collectif des ornithologues champardennais. Delachaux et Niestlé, Paris, 576 p.
- GADOT A.S., 2010.- Actions régionales Pies-grièches 2010. Ligue pour la Protection des Oiseaux en Champagne-Ardenne. 29 p.

- GADOT A.S., 2011.- Actions régionales Pies-grièches 2011. Ligue pour la Protection des Oiseaux en Champagne-Ardenne. 67 p.
- LPO CHAMPAGNE-ARDENNE, 2017.- Animation régionale des plans nationaux d'actions « Oiseaux » 2017. 37p
- LPO CHAMPAGNE-ARDENNE, 2018.- Animation actions « Pies-grièches » en Champagne-Ardenne (2018). 21 p.
- JEAN L-K, SCHREIBER A., BERTRAND A., HOFFMANN N., DIDIER S., TOUSCH J-D., MOKUENKO N., ISAMBERT J. & LEGEAY C., 2018.- Suivi et conservation de la Pie grièche grise, de la Pie-grièche à tête rousse et de la Pie-grièche écorcheur en Lorraine : Rapport d'activités 2017. LOANA / LPO coordination Lorraine. 43 p.
- LEBLANC. G, LEGER. M, PATIER. N., 2014.- Suivi et conservation des populations de Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) et de Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) dans le sud lorrain. LOANA / Coordination LPO Lorraine / DREAL Lorraine.
- LEFRANC N., 1999.- Les pies-grièches *Lanius sp.* en France : répartition et statut actuels, histoire récente, habitats. *Ornithos* 6 : 58-82.
- LEFRANC N. 2010.- Fluctuations et déclin d'une population de Pie-grièche grise *Lanius excubitor* suivie en région de Saint-Dié des Vosges (88) de 1988 à 2010. *Ciconia* 34 : 5-24.
- LEFRANC N., 2017.- Histoire récente, statut actuel et tendances évolutives des pies-grièches *Lanius sp.* dans le Grand Est. *Ciconia* 41 : 12-26.
- LEFRANC N. & ISSA N., 2013.- Plan national d'actions Pies-grièches *Lanius sp.* 2014-2018. MEEDDAT & LPO.
- LPO Coordination Grand Est, 2020.- Animation régionale du Plan national d'actions Pies-grièches en région Grand Est – Bilan des actions menées en 2019. 59 p.
- MIONNET A., 2009.- La Pie-grièche grise en Champagne-Ardenne. Bilan de l'enquête 2009. Ligue pour la Protection des Oiseaux et Regroupement des Naturalistes Ardennais. 32 p.
- SCHREIBER A., 2017.- Suivi et conservation de la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) et de la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) en Lorraine. Rapport d'activité 2016. LOANA / LPO Coordination Lorraine / NEOMYS. 39 p.

Adresses des auteurs :

M.D. : 9 rue Pré Seigneur, F - 51290 Drosnay
marie.deligny@lpo.fr

L.K.J. : 16 rue de la paix, F - 54113 Bulligny
lorelink.jean@gmail.com